

Le Code du travail impose à tout employeur de désigner un Chargé de Prévention

- Qui est-il ?
- Quelles sont ses missions ?
- Dans quels buts ?
- Témoignage d'un chargé de prévention



pour répondre à ces questions

et vous convient à leur

RDV PREVENTION

**Le Jeudi 21 septembre 2017
de 9h00 à 11h30**

*Dans les locaux de l'APST18
Technopôle Lahitolle
8 Rue Maurice Roy à Bourges*

**Spécial
Bâtiment et
Travaux-Publics**

Contacts :

- OPPBTP : Tel 06.17.36.50.59 / jean.marc.gibault@oppbtp.fr
- APST18 : Tel 02.48.23.41.76 / communication@apst18.com

En collaboration avec :

